

Conditions de passage au cycle 3 (année scolaire 2023-2024)

GENÈVE	
Disciplines concernées	FRA I (communication), FRA II (structuration) et MAT
Épreuve d'orientation	Pas d'épreuve d'orientation.
Critères d'orientation	La procédure de passage est basée uniquement sur les notes de l'élève. Au cours du printemps, les RL sont convié.es à une séance d'information.
Avis des représentantes légalés et des représentants légaux	Pas nécessaire.
Instance de décision	Direction de l'école primaire pour les cas ouverts pour les élèves avec une moyenne inférieure à 3 dans la discipline concernée.

FRA : français; **MAT** : mathématiques.

RL : représentantes légalés et représentants légaux.

Conditions d'accès à un regroupement du cycle 3 (année scolaire 2023-2024)

- Moyenne en FRA I, en FRA II, en MAT ≥ 4
- Somme des notes en FRA I, FRA II, MAT : 14 et plus

Regroupement exigences élevées (R3)

- Moyenne en FRA I, en FRA II, en MAT ≥ 3.5
- Somme des notes en FRA I, FRA II, MAT : 11.5 et plus

Regroupement exigences moyennes (R2)

- Moyenne en FRA I, en FRA II, en MAT ≥ 3
- Somme des notes en FRA I, FRA II, MAT : 9 et plus

Regroupement exigences de base (R1)

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2023).